



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2009

(Salaires 2008)

## ATTENTION

Bordereau, règlement et justificatifs  
à retourner impérativement avant le  
28/02/09 à :

**PEMEP**  
26, rue de Naples  
75008 PARIS  
Tél : 01.43.87.96.16  
Fax : 01.45.22.68.65  
[www.pemep.fr](http://www.pemep.fr)  
mail : [taxe@pemep.fr](mailto:taxe@pemep.fr)

RAISON SOCIALE

## 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° de Dossier	<input type="text"/>	OPCA	<input type="text"/>	<b>14-14</b>
Code NAF	<input type="text"/>	N° SIRET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cabinet Comptable	<input type="text"/>			<input type="text"/>
Nombre annuel moyen de salariés	<input type="text"/>	Nombre d'apprentis (Pour état des apprentis, cf. notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Réservé au PEMEP

### Renseignements obligatoires pour les entreprises de 10 salariés et plus :

	SIE	N° Dossier	Clé	Régime	Code Service	<input type="text"/>
Recette des impôts (SIE)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse SIE	<input type="text"/>					<input type="text"/>

● Attention : si **apprenti** en 2008 ET **S ≤ 95113 €**, alors entreprise exonérée ●

## 2 CALCUL CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA)

Total salaires bruts 2008  S  € X 0,18% =  A  €

## 3 CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEMENT INTÉGRAL

\* **Attention** : si le nombre moyen annuel de salariés de l'entreprise est supérieur ou égal à 250 ET le nombre de contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation n'atteint pas 3% des effectifs en 2008 (arrondi à l'entier inférieur), alors Taxe Brute = S x 0,60%  
**Merci de nous fournir copie de ces contrats.**

Total salaires bruts 2008  S  € X 0,50%\* =  B  €

Frais de stages (A 19 €/j. - B 31 €/j. - C 40 €/j.)  
(Sous réserve de modifications législatives. Joindre la copie de la convention de stage)

C  €

Dans la limite de 4 % de la taxe (B)  
Taxe Nette

### Taxe d'apprentissage nette

Pour les départements 57, 67, 68 :

- si effectifs < 250 salariés, alors D = S x 0,26 %
- si effectifs ≥ à 250 salariés et rempli les conditions de (\*) alors D = S x 0,312 %.
- il n'y a pas de déduction stagiaire (C = 0).

B - C =  D  €

Libellez votre chèque à l'ordre du **PEMEP** Montant à verser (arrondir à l'euro) **A + D =**  E  €

Cachet de l'Entreprise

Nom, Qualité, date et signature

La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

**4** ÉTAT DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2008

NOM DES APPRENTIS	NOM ET ADRESSE DES CFA D'ACCUEIL	DIPLOMES PRÉPARÉS	DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
			Début	fin

**5** VERSEMENTS PARTIELS (en cas de versement d'une part de votre taxe via un autre OCTA)

Montant Total (Détail obligatoire ci-dessous) =  € Chèque à Libeller à l'ordre du **PEMEP**

CDA	+	QUOTA D'APPRENTISSAGE FNDMA	+	Quota (solde)	+	BAREME Catégorie A	+	Catégorie B	+	Catégorie C	+	ESF / OP
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

**6** FACULTATIF : REVERSEMENTS

Si vous le désirez, **PEMEP** effectuera à votre demande et en respectant la législation en vigueur, des reversements aux établissements d'enseignement de votre choix.

Vous devrez alors préciser le nom, l'adresse et le téléphone de(s) l'établissement(s).

Nous ne sommes pas autorisés à faire des reversements à d'autres organismes collecteurs.

**Nous ne pouvons garantir les reversements demandés si les dossiers nous parviennent en retard.**

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ

Merci d'indiquer le nombre de reversements souhaités

Contact : Téléphone :

Cachet de l'entreprise :

Chèque N° :

Banque :

Montant :